



EMPLOYEURS

de l'ECONOMIE SOCIALE

associations, coopératives, mutuelles, fondations



Notre engagement

à la tête d'une association, d'une coopérative, d'une mutuelle, d'une fondation, c'est :



**entreprendre
servir**

autrement

nos adhérents, nos sociétaires, nos clients et usagers.

Notre engagement

dans les conseils de prud'hommes, c'est :



juger

les conflits du travail en appliquant le code du travail, les conventions collectives et les accords d'entreprise :

- dans le respect des principes et valeurs de l'économie sociale, pour qui la proximité, le partage et la solidarité sont aussi des valeurs essentielles de l'entreprise, et pour qui la non-lucrativité est aussi entrepreneuriale que la recherche du profit,
- dans le respect des entreprises, qu'elles soient de personnes ou de capitaux, car pour l'économie sociale il n'y a d'économie que plurielle,
- dans le respect des droits des employeurs et des salariés, qui construisent ensemble les entreprises, car il n'y a qu'une législation du travail.

C'est aussi ça

entreprendre autrement

**respecter et préserver
le lien social**

Le 3 décembre 2008, **votre voix sera essentielle** :

- pour élire et réélire nos conseillers prud'hommes :
 - qui **partagent** les mêmes réalités et les mêmes valeurs,
 - qui ont **une connaissance** approfondie de vos secteurs et des entreprises,
 - qui ont déjà l'**expérience prud'homale** pour juger vos conflits du travail.
- pour assurer la **réussite** de notre démarche commune vers la **représentativité** de l'économie sociale dans le dialogue social, au profit de tous les employeurs.

Voter pour les listes Employeurs de l'Economie Sociale

c'est garantir

que tous les employeurs seront entendus dans les conflits du travail :

associations, coopératives, fondations, mutuelles, artisans, particuliers employeurs, petites entreprises, professions libérales.

Votez le 3 décembre 2008,

ou par correspondance dès réception du matériel de vote

**CECI N'EST PAS
LE BULLETIN DE VOTE**